

Si vous avez autorisé l'étude automatique de votre droit à la bourse sur la fiche intendance, la demande de bourses des collèges sera automatiquement étudiée. Sinon, vous devez formuler la demande vous-même sur le site EduConnect selon la procédure indiquée ci-dessous.

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 1^{er} septembre au 16 octobre 2026

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal
qui figure sur mon
avis d'impôt 2025



L'identifiant et le mot de passe

→ de mon compte
EduConnect

ou

→ mes codes pour
me connecter
via France Connect

Plus d'informations au verso



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou  France Connect

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.

2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college

